

Pour le ministre de l'Economie Bruno LE MAIRE, les chefs d'entreprises doivent s'interroger sur la "décence" de leur salaire

Le ministre de l'Economie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, M. Bruno LE MAIRE a invoqué hier le concept anglo-saxon de "common decency" pour appeler les chefs d'entreprises à se demander ce qui est "décent comme rémunération pour ceux qui dirigent par rapport à ceux qu'ils emploient". Interrogé sur la question des salaires au cours de la présentation d'une étude sur le moral des entreprises conduite par le cabinet ARC, M. LE MAIRE a affirmé qu'il y avait en France un "problème de partage de la valeur". "Chacun doit se poser la question quand on parle de salaire, de rémunération, de la 'common decency'", qui pourrait être traduit par décence élémentaire, a-t-il déclaré, deux jours après la publication d'un tweet du président-directeur général de TotalEnergies Patrick POUYANNE qui a déclenché une polémique sur sa rémunération.

"Fatigué" de s'entendre dire que son salaire a été augmenté de 52 % l'an passé, M. POUYANNE a pris mardi les réseaux sociaux à témoin pour expliquer que sa rémunération était "constante depuis 2017" et "moins élevée" que celle des "autres majors" européennes et américaines. Selon le graphique qui accompagne son tweet, le dirigeant a bien été augmenté de 51,7 % en 2021, à 5 944 129 euros mais cette hausse fait suite à une baisse de 36,4 % de sa rémunération en 2020 (3,91 millions d'euros).

M. LE MAIRE n'a pas cité directement TotalEnergies. Il avait cependant rappelé quelques instants auparavant avoir demandé plusieurs fois aux entreprises qui le pouvaient, dont le géant pétrolier, d'augmenter les salaires de leurs employés. "Dans une entreprise qui est un lieu de collectivité social, qu'est-ce qui est décent comme rémunération pour ceux qui dirigent par rapport à ceux qu'ils emploient ?", s'est-il interrogé, ajoutant ne pas avoir de réponse à apporter mais "poser la question". "Que chacun se la pose : quelle est au sein de l'entreprise, où il y a les dirigeants et des salariés, la 'common decency' que doivent s'appliquer ceux qui dirigent", a-t-il conclu.

Le ministre avait au préalable rappelé les mécanismes mis en place pour que les salariés "trouvent leur compte", dans les grands groupes comme dans les PME, évoquant une simplification des dispositifs d'intéressement et de participation. "Ma porte est ouverte pour qu'on aille encore plus loin" sur ces dispositifs", a-t-il dit. Le ministre a également rappelé la possibilité d'octroyer des primes pour les entreprises qui ne seraient pas assurées de pouvoir maintenir des hausses de salaires l'année suivante.

Bercy va travailler à la mise en place d'une notation des entreprises sur les délais de paiement

Bercy va travailler à la mise en place d'une notation des entreprises sur les délais de paiement, a indiqué M. LE MAIRE, répondant favorablement à la conclusion d'une étude menée par le cabinet ARC, notamment sur l'impact des retards de paiement.

Sur les 523 entreprises de plus de 50 salariés interrogées en septembre par l'institut de sondage Ifop et le cabinet de juristes d'affaires, expert dans le recouvrement, 73 % se disent favorables à la création d'une notation "délais de paiement" pour "connaître les comportements avant de s'engager commercialement".

"Je suis favorable à la création d'une notation délais de paiement, je trouve que c'est une excellente idée", a-t-il déclaré lors d'un débat après la présentation de l'étude, ajoutant que ses services travailleraient à sa mise en place. Evoquant les notations déjà existantes sur la santé ou la trésorerie des entreprises, il a ajouté qu'une "transparence sur les délais de paiement d'une entreprise ou de collectivités publiques lorsqu'elles doivent payer les PME et les entreprises qui leur ont rendu un



service" serait "bienvenue" et permettrait de "rééquilibrer" les relations entre les PME/TPE et les grands donneurs d'ordre.

Le ministre vise "5 % d'inflation début 2023", "4 % fin 2023" et "2 % courant 2024"

Le ministre a déroulé en outre ses objectifs en matière d'inflation, affirmant vouloir la ramener à 5 % début 2023, 4 % fin 2023 et 2 % courant 2024, tout en prévenant qu'en cas de crise "tout pourrait voler en éclats". "Sur l'inflation je vous donne des objectifs et ce ne sont que des objectifs, pas des prévisions, nos objectifs seraient de ramener l'inflation à 5 % début de l'année 2023 puis 4 à la fin de l'année 2023 puis 2 dans le courant de l'année 2024", a-t-il déclaré. "Je ne sais pas si nous les atteindrons, il suffit que la crise dégénère en Ukraine pour que tous ces chiffres volent en éclats, il suffit qu'il y ait une crise majeure en Chine pour que tous ces chiffres volent en éclats j'en ai conscience, donc je les donne avec beaucoup de prudence", a-t-il ajouté.

La hausse des prix à la consommation en France a ralenti à 5,6 % sur un an en septembre, contre 5,9 % en août, selon l'INSEE qui doit publier la semaine prochaine sa première estimation pour le mois d'octobre. L'institut statistique prévoyait toutefois dans sa note de conjoncture pour le dernier trimestre un rebond de l'inflation à la fin de l'année après une stabilisation en octobre.

M. LE MAIRE a insisté sur la nécessité de "rassurer" les Français sur l'inflation, ajoutant que ses objectifs constituaient son "plan de bataille" car "tout est supportable sauf l'inflation". Selon lui, la hausse des prix est "génératrice d'angoisses" pour les ménages. "Ce n'est pas simplement une difficulté économique, c'est une difficulté sociale, une difficulté politique, les gens se sentent pris à la gorge (...) et c'est comme ça que démarrent les crises politiques", a-t-il insisté.

M. Bruno LE MAIRE appelle à "redéfinir" les relations entre la France et l'Allemagne

Le ministre de l'Economie Bruno LE MAIRE a reconnu hier que les relations actuelles entre la France et l'Allemagne n'étaient pas faciles, appelant à une "redéfinition stratégique" pour remettre les compteurs à zéro sur certains points. Comme le président Emmanuel MACRON, qui a déclaré à son arrivée à Bruxelles être déterminé à "préserver l'amitié et l'alliance" franco-allemande, M. Bruno LE MAIRE a parlé d'une "coopération essentielle". "Est-ce que les choses sont faciles en ce moment ? Non. Est-ce que c'est compréhensible ? Oui", a-t-il ajouté lors d'un débat sur la protection des entreprises contre la crise. "Cela doit nous amener à une redéfinition stratégique des relations entre la France et l'Allemagne. Et à créer une alliance nouvelle, peut-être encore plus forte, mais en faisant un +reset+ (redémarrer, NDLR) sur un certain nombre de points", a affirmé le ministre. Il a toutefois rappelé qu'il n'y avait "pas d'alternative à cette relation étroite entre la France et l'Allemagne".

Au "Frankfurter Allgemeine Zeitung", le ministre a enfin dit qu'il n'était "pas démontré qu'il faille des interconnexions gazières en Europe", alors que Berlin plaide pour le projet de gazoduc terrestre Midcat pour acheminer via la France du gaz venu d'Espagne.

